

## RÉUNION D'INFORMATION PUBLIQUE

Projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse

TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE L'ARRONDISSEMENT LA BAIE

LE 15 JUIN 2011 / 19H

---

### PRÉSENTS :

- M. Alain Bouchard, directeur général Administration portuaire du Saguenay
- M. Claude Bouchard, directeur des affaires corporatives, Promotion Saguenay
- M. Jean-Yves Bouchard, DAA
- M. Marc Mercier, DAA
- M. Daniel Lachance, AECOM
- Mme Claudie Gagnon, AECOM
- M. Pierre Doré, Évaluateur, l'Immobilière
- M. Carl Laberge, ing. directeur commercialisation et projets, Port de Saguenay
- Mme Dominique Lagueux, Agence Canadienne d'évaluation environnementale
- M. Richard Joly, ing., Cégertec inc.
- Mme Julie Potvin, secrétaire de direction, Administration portuaire du Saguenay

**Public présent :** 35 personnes.

La réunion débute à 19h10.

Monsieur Alain Bouchard, directeur général du port de Saguenay présente le projet. Il présente également les intervenants présents et explique le rôle de chacun.

Monsieur Carl Laberge, directeur commercialisation et projets, Administration portuaire du Saguenay, effectue une présentation du projet à l'aide de support visuel.

Monsieur Richard Joly, ingénieur, Cégertec inc., présente le tracé et explique la partie ingénierie du projet.

Madame Dominique Lagueux de l'Agence Canadienne d'évaluation environnementale explique pourquoi une évaluation environnementale est nécessaire. Elle explique également le processus d'un examen préalable.

Monsieur Jean-Yves Bouchard, DAA, informe le public des principales contraintes établies lors de l'étude environnementale.

Pour terminer, Monsieur Laberge présente l'état d'avancement du projet et annonce le début de la période de questions.

### Principaux commentaires et questions posées

- Quels sont les impacts économiques de la construction d'un chemin de fer près des résidences ? (perte de valeur des propriétés) ;

Monsieur Pierre Doré répond que les propriétaires concernés seront rencontrés afin d'évaluer la valeur de leur terrain. Une analyse sera effectuée au besoin. S'il est démontré que des dommages sont causés, des discussions sur les moyens de compenser ou minimiser ces dommages seront entrepris.

- Est-ce que le chemin de fer sera construit à une distance suffisante pour minimiser les vibrations et le bruit ?

Monsieur Jean-Yves Bouchard indique qu'une étude d'impact a été réalisée et que les meilleures solutions seront considérées. La question du son est déjà traitée dans l'étude qui sera rendue publique ultérieurement et le promoteur verra à adresser également la question des vibrations potentielles pour répondre aux interrogations des résidents.

- Quelles maisons seront touchées par le couloir de la desserte. Est-ce possible d'obtenir de l'information à ce sujet.

Monsieur Laberge répond que quatre résidences seront touchées et que les adresses sont connues. Une copie du tracé pourra être expédiée aux personnes désirant obtenir l'information. Les gens intéressés pourront le faire savoir après la séance ou en communiquant directement avec l'Administration portuaire du Saguenay.

- Est-ce que les effets relatifs à la sécurité routière ont été mesurés ?

Monsieur Laberge répond que des scénarios sont effectués mais qu'il est difficile d'évaluer le trafic en ce moment.

- Est-ce que le tracé peut encore être déplacé ? Est-ce possible de revenir à l'ancien tracé à la demande des producteurs agricoles ? Quel pourcentage du tracé est situé en milieux humides ?

Monsieur Laberge mentionne que le tracé actuel touche quelques propriétaires seulement. Il pourrait encore être possible de modifier certaines portions afin d'accommoder les propriétaires si c'est possible, et après entente. Il mentionne également qu'environ 60% à 70% de ce tracé sont situés en milieux humides actuellement.

- Est-ce que la construction de la desserte pourrait être utile dans le dossier d'exploitation des mines du Lac à Paul ?

Ce projet est actuellement regardé.

La période de question étant terminée, M. Laberge invite les personnes intéressées à recevoir une copie du tracé à en faire la demande après la réunion.